



COMMUNE DE MODANE (Savoie)  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 073-217301571-20240624-20240603-DE



Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE – Géraldine BOTTE - Daniel LOGER - Jean-Michel OSTORERO – Cornelia THEOLIER - Gabrielle GINDRE - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON – Véronique VISE - Ludovic TISSIER - Christian SIMON

**Absent :** Erica SANDFORD

**Procurations :** Yann CHABOISSIER à Gabrielle GINDRE - Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO - Christa BALZER à Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT à Jean-Claude RAFFIN – Natacha BRENIER à Laurence PETINOT-GAGNIERE – Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

**Conseillers en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 15      **Pouvoirs :** 6      **Votants :** 21

**Date de la convocation :** 18 juin 2024

Madame Géraldine BOTTE a été élue secrétaire

### Délibération N°2024/06/03

**OBJET : Organisation et tarifs de la marche Alpine 2024**

Le rapporteur : Madame Géraldine BOTTE, adjointe à la culture, au patrimoine, à l'animation, aux jumelages et à la communication interne

La Commune organise en partenariat avec l'association de jumelage de Bardonecchia « Associazione per il Gemellaggio » et la commune de Fourneaux, la marche Alpine entre Valfréjus et Bardonecchia le dimanche 04 août 2024.

Ce rassemblement de l'amitié franco-italienne est destiné aux marcheurs en bonne condition physique et médicale. Le départ a lieu de Valfréjus et un repas est partagé à l'arrivée à Bardonecchia. Un service de navettes est mis en place pour assurer le transport des participants.

Dans ce cadre, pour financer le repas et le transport, une participation financière est demandée à chaque participant.

La vente des tickets sera assurée par l'office de tourisme Haute Maurienne Vanoise Tourisme dans le cadre d'une convention de mandat.

Il convient donc d'en fixer les tarifs :

↳ Adulte ..... 28 €

↳ Enfant (- de 15 ans) ..... 18 €

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'organisation de la marche Alpine 2024.
- **Fixe** les tarifs selon le détail exposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 073-217301571-20240624-20240603-DE



Modane, le 24 juin 2024.

La Secrétaire de séance,

Géraldine BOTTE

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26/06/2024 et de sa publication ou notification le 26/06/2024

Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai